



# COTISATIONS 2025

- > Forfait détenteur : 36,14€ HT
- > Cotisation animal (>1 an) : 9,06 € HT / équidé (du 1<sup>er</sup> au 25<sup>ème</sup> équidé inclus)  
6,80 € HT / équidé (à partir du 26<sup>ème</sup> équidé)

## > Option équarrissage,

équins (nés avant le 31/12/2023) : 9,06€ HT (tous équins en propre)

### OPTION ÉQUARRISSAGE

- > Cette option est **réservée aux équidés adhérents** de la section équine de GDS Bretagne.
- > **Age limite des équidés :**  
Vous ne pouvez bénéficier de l'option équarrissage que si la moyenne d'âge de vos équidés (somme des âges divisée par le nombre d'équidés) est inférieure à :
  - 20 ans si vous possédez un seul équidé
  - 19 ans si vous possédez de 2 à 5 équidés
  - 17 ans si vous possédez de 6 à 15 équidés
  - 15 si vous possédez plus de 16 équidés
- > **Modalités de remboursement :**  
L'éleveur doit utiliser le site [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) pour faire la déclaration de fin de vie de d'un équidé. Régler en ligne et transmettre la facture au GDS Bretagne. Prendre ensuite rendez-vous avec l'équarrisseur.
- > **Le délai de carence** est de 2 mois à compter de la date de réception par le GDS du présent document et du règlement correspondant. Les poulains nés en 2024 sont couverts par leur mère.

**Merci de ne pas joindre de règlement lors de l'envoi de votre bulletin d'adhésion, la facture correspondante vous sera transmise ultérieurement.**

### Je m'engage à :

- > Respecter les modalités du règlement intérieur
- > Verser chaque année les cotisations d'adhésion décidées par GDS Bretagne (Facture réalisée par les services comptables de la coopérative Innoval en tant que prestataire de services de GDS Bretagne)

### GDS Bretagne s'engage en contrepartie

à faire bénéficier l'adhérent des services de la section équine.

le .....

Signature :

### DOCUMENT À RETOURNER À :

GDS Bretagne Section équine  
15 ter rue Sainte Anne de Guélen  
29000 Quimper

ou par mail  
[section.equine@gds-bretagne.fr](mailto:section.equine@gds-bretagne.fr)

